Réunion de la CLÉ n°2 « Vignes, Pierres et Coteaux »
7 octobre 2026 – 18h00 – Morey-Saint-Denis

La séance a été présidée par Pascal Grappin, Président du SICECO Territoire d'Énergie Côte-d'Or et Dominique Dupont, Président de la CLÉ, qui remercient pour leur présence, les Maires et les Délégués. L'introduction est laissée à Mme De La Grange, Maire de Morey Saint Denis qui est heureuse d'accueillir cette 1ère CLE dans sa commune avec un si beau patrimoine.

Liste des participants :

SICECO	Entreprises	Concessionaires, Opérateurs
Bruno Kablitz Fabien Maitre Arnaud Riffel Marjorie Savet	EQUANS INEO : Thomas Jarrige CITELUM : Jean Ribeiro et Antonio Carvahlo Demongeot : Oriane Laksander et Éric Vieillard	ENEDIS: Elodie Jagot GRDF : Mélanie Labranque Orange : Frédéric Martin et Mathieu Bianchi

ACTUALITÉS :

Le Président Pascal Grappin débute sa présentation en remerciant les élus et leurs équipes pour leur présence lors des réunions de secteurs organisées fin septembre permettant d'informer le plus grand nombre en ce début de mandat. Les représentants de la CLE aux différentes Commissions sont :

Collectivité	Prénom	Nom	Bureau	AGF	Réseaux	EEC	Énergie	CAO	CCSPL	CCP SICECO	CCP EPCI
BROCHON	Dominique	DUPONT	X			X	X	X			
CHAMBOEUF	Serge	CORVINO							X	X	
CHAUX	Clément	GEVREY									
CORGOLOIN	Stéphane	GUIGOT							X		
GEVREY-CHAMBERTIN	Michel	ROY									
MARIGNY-LES-REULLEE	Pierre	MARGEON				X	X	X			
MESSANGES	Catherine	DAVADAN				X	X				
MOREY-SAINT-DENIS	Christiane	DE LA GRANGE				X					
PREMEAUX-PRISSEY	Dominique	LAMBERT			X						
SAINT-BERNARD	Jean-Claude	GAILLARD									
TAILLY	François	POLETTE			X						
VOUGEOT	Sandrine	LARDY					X				
Total		12	1		2	4	4	2	2	1	0

Un point est fait sur les épisodes de canicule et sur les actions que le SICECO peut porter auprès des communes pour participer aux travaux d'amélioration des bâtiments et l'acquisition d'équipement de rafraichissement des écoles. EDF a également mis en place des dispositifs d'aide dès l'été 2026.

Pour toutes questions relatives à l'énergie ou aux besoins de travaux sur les réseaux, contacter le SICECO, notamment pour vos projets dans les domaines de l'urbanisme, bâti à rénover, bâtiment neuf, achat d'énergie, remplacement de chaudière, voirie et réseaux, énergies renouvelables, photovoltaïque, etc.

I. CONCESSIONS

❖ Présentation ENEDIS :

En introduction, le SICECO rappelle que le réseau de distribution appartient aux communes et le cadre général d'intervention du concessionnaire ENEDIS avec une régulation nationale et des éléments locaux avec tout particulièrement les échéances du contrat en cours jusqu'à fin 2028.

ENEDIS fait une présentation des différents pôles du réseau d'électricité et les rôles principaux d'ENEDIS dans la distribution d'électricité. Le territoire du SICECO compte 19 postes-sources. ENEDIS indique que le réseau s'est complexifié avec l'arrivée des producteurs et la nécessité de pouvoir accueillir ces nouvelles sources d'énergie.

Un point spécifique est fait sur la nécessité de l'élagage qui représente 35% du temps de coupure annuel. Les particuliers reçoivent directement un courrier leur indiquant le besoin d'élagage, la commune reçoit une copie de ce courrier.

Pour rappel, le numéro d'**urgence ENEDIS** est le : **0 811 01 02 12**

Plusieurs communes indiquent ne pas recevoir ce type de courrier. ENEDIS les invite à les recontacter.

Une commune indique que les propriétaires ne sont pas indemnisés pour le surplomb des lignes et qu'ils ne devraient pas être contraints à réaliser ces travaux. ENEDIS indique que si le propriétaire ne s'occupe pas de l'élagage, ENEDIS finira par intervenir mais facturera cette prestation.

M Grappin insiste sur l'importance de l'élagage et de l'impact financier du manque d'entretien de la végétation, aussi bien sur le coût de l'élagage que sur le temps de coupure et l'impact sur chacun.

La commune de Magny-les-Villers indique avoir reçu une facture mais n'a pas été informée des travaux en amont. Mme Jagot (ENEDIS) indique qu'en cas de coupure à la suite d'un incident avec intervention en urgence, les communes ne peuvent pas être prévenues en amont de l'intervention et que seule la partie élagage est facturée.

❖ Présentation GRDF :

En introduction, le SICECO rappelle que les réseaux de distributions appartiennent aux communes et le cadre général d'intervention du concessionnaire GRDF avec une régulation nationale et des éléments locaux avec tout particulièrement les échéances du contrat en cours en 2027.

GRDF présente en 1er lieux l'organisation du réseau gaz de la production à la consommation et présente les missions de GRDF sur ce réseau de distribution. 40% du besoin de chaleur est pourvu par le gaz. Le réseau étant souterrain, il a été sectorisé, ce qui permet de le sécuriser facilement en cas de nécessité. Un point spécifique est fait sur les travaux réalisés sur le territoire de la CLE, comme à Ladoix-Serrigny.

Un point est fait sur le biométhane, qui fait partie des objectifs de la Région dans le passage aux énergies vertes et à la décarbonation des énergies.

Pour rappel, le numéro d'**urgence GRDF** est le : **0 800 47 33 33**

II. PROGRAMMATION DE TRAVAUX

Interlocuteur technique : Fabien Maitre : fmaitre@siceco.fr - 06.07.29.79.47

A. Travaux sur le réseau électrique

❖ Extensions du réseau électrique : voir tableau

Il est rappelé que dans le cas des extensions, les pétitionnaires sont invités à se manifester au plus tôt car les délais de raccordement peuvent être de plusieurs semaines ou mois et qu'ils nécessitent parfois des travaux complémentaires de renforcement augmentant les délais également.

Dans tous les cas, le point d'entrée est le service Raccordement d'ENEDIS.

❖ Enfouissements et renforcements de réseau : voir tableaux

LE SICECO travaille sur le renforcement des câbles et des transformateurs dans les communes rurales ; ces travaux sont traités par ENEDIS dans les communes urbaines. Le SICECO indique que les communes peuvent solliciter le SICECO si elles souhaitent voir leur dossier présenté en Commission pour être programmé sur les prochaines années.

La commune d'Aloxe-Corton indique que le dossier n'est pas fini : il reste les réfections et l'éclairage public à terminer.

Une commune demande de rappeler ce que sont les fils nus : ce sont les fils électriques sans gaines isolantes, composé généralement de 3 à 4 fils distincts en cuivre.

B. Travaux d'Eclairage Public

❖ Maintenance et actualité

Un rappel est fait sur le début de la tournée annuelle de la maintenance, et qu'il n'y a plus qu'une seule tournée annuelle. Il est rappelé aux communes de déclarer leurs pannes sur le SIG du SICECO.

Le SICECO informe les élus que certaines technologies d'ampoule (lampes à décharge au sodium de couleur orange) ne seront plus disponibles début 2027 à la suite de décisions européennes. Les solutions de remplacement sont présentées : changement de source (ampoule Led mais seulement sur les luminaires récents), rétrofit (démontage du luminaire et pose d'un équipement Led), rénovation complète (changement total du luminaire pour un coût total d'environ 500€ HT), etc.

Pour les éclairages des terrains de sport, il est précisé qu'il n'est pas possible de remplacer les ampoules par des lampes Led : une solution de relamping fin 2026 peut être organisée tant que les ampoules sont encore commerciales et repousser d'environ 4 ans le passage en Led.

La doctrine du SICECO est rappelée ainsi que les zonages pour la réalisation des travaux.

Les communes sont invitées à déclarer leurs pannes sur le SIG du SICECO : sig.siceco.fr

La commune de Chevannes demande s'il est possible de faire des diagnostics. Le SICECO lui transmet son bilan d'Eclairage Public. La commune demande également si les stocks de Led défectueuses ont été consommé et si le problème de mortalité infantile des Led en changement de source sont résolus. Le SICECO confirme que l'entreprise a eu un problème de fourniture et que les résultats globaux sont en deçà des objectifs. M Grappin indique que des propositions seront faites pour le prochain Bureau afin de mieux accompagner les communes impactées mais aussi les entreprises.

La commune de Valforêt indique être très déçu de la maintenance : les luminaires ne sont pas refermés, les pannes ne sont pas réparées, la commune subit donc des surcoûts importants. Le SICECO prend en compte l'information, une analyse sera faite et l'entreprise sollicitée selon le besoin.

Remarque : il faut vérifier le bon fonctionnement de l'éclairage après la visite de maintenance, signaler les pannes restantes et ne pas signer le bon de réception si tout n'est pas réparé.

La commune de Gevrey-Chambertin demande une intervention rapide pour les travaux de remplacement de candélabres sinistrés : les 4 mâts seront remplacés le 8 octobre. 7 autres mâts ont été endommagés depuis la 1ere déclaration.

❖ Travaux en cours et programmation

Les programmes de travaux (en attente de validation, en cours, etc.) sont présentés. Les communes sont invitées à valider les dossiers en attente.

III. ENERGIE

A. Suivi énergétique des bâtiments

Interlocuteurs techniques SICECO par EPCI :

- *Arnaud Riffel, Econome de flux, ariffel@siceco.fr - 03.80.50.80.43 - 07.86.22.03.97 pour la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges*
- *Manon Ancery, Econome de flux, mancery@siceco.fr - 06.31.25.55.57 - 03.80.50.99.24 pour la Communauté d'Agglomération de Beaune*

Les Economes de Flux ont pour rôle d'accompagner les collectivités dans le suivi de leurs consommations énergétiques et dans leurs projets de rénovation des bâtiments publics.

❖ Accompagnement pour les études

Le SICECO propose aux collectivités deux types d'études énergétiques pour les bâtiments communaux et communautaires :

- **Des audits énergétiques**, dont le montant HT est pris en charge à 70% par le SICECO. Ceux-ci comprennent un état des lieux du bâti et des systèmes techniques, un bilan énergétique du bâtiment à l'état existant, ainsi que des préconisations travaux chiffrées à mettre en œuvre.

- **Des analyses d'opportunité pour le remplacement de chaudières fioul ou propane** par des PAC air/eau ou des chaudières bois, dont le montant HT est pris en charge à 70% par le SICECO.

❖ Accompagnement pour les travaux : Appels à Projet « Rénovation Performante »

Le SICECO propose un accompagnement technique et financier pour la réalisation de travaux énergétiques. Deux appels à projets sont actuellement ouverts :

- **L'AAP Rénovation Energétique Performante des bâtiments communaux et communautaires** : taux de subvention de 50% du montant HT de la dépense éligible, dans un plafond variant entre 15 000 et 55 000 € suivant les travaux réalisés. Les dossiers sont examinés lors des Commissions Energie (deux par an : une en avril et une en novembre) puis validés en Réunion de Bureau. La prochaine Commission Energie aura lieu le 05/11/2026. Pour candidater, un courrier de candidature doit être adressé à l'Econome de Flux du secteur avant toute signature de devis ou notification de marchés. Des critères techniques, définis dans le règlement d'attribution, sont à respecter pour être éligible.
- **L'AAP Rénovation Energétique Performante des SIVOS ou SIVOM à vocation scolaire et périscolaire** : mêmes conditions que pour l'AAP des bâtiments communaux et communautaires

B. Achat d'énergie

Interlocuteur technique : Christelle Gautheron : achats-energie@siceco.fr - 07.85.82.94.84 - 03.80.50.85.02

❖ Informations générales sur l'évolution des prix des énergies

Le SICECO fait le point sur les marchés d'Électricité et de Gaz en cours pour les membres du groupement régional d'achats d'énergies, ainsi que sur l'évolution des prix pour les années 2027 et 2028.

❖ Nouvelle campagne d'adhésion et de confirmation d'engagement

Les communes sont invitées à se positionner rapidement pour leur confirmation d'engagement pour les futurs marchés d'Électricité 2029-2032 (date butoir à fin novembre).

❖ Futur marchés de gaz 2028-2030

Les marchés de Gaz actuels se clôturent fin 2027. Les consultations des fournisseurs pour les futurs marchés de gaz 2028-2030 sont en cours, les vérifications des périmètres se tiendront dernier semestre 2027.

C. Energies renouvelables

❖ Photovoltaïque en toiture

Interlocuteurs techniques :
Florian Blanchot, chargé de projet photovoltaïque, fblanchot@siceco.fr - 06.88.12.31.98
Léo Foster, chargé de projet énergies renouvelables, lfoster@siceco.fr - 06.77.39.16.82

Le SICECO rappelle qu'il accompagne les collectivités dans leur projet, qu'elles soient obligées ou non (obligations liées à la loi APER, relative notamment à la surface des parkings et des bâtiments) et quel que soit le type de revalorisation souhaité (vente totale, autoconsommation individuelle – collective).

L'accompagnement du syndicat se résume en plusieurs phases distinctes :

1) Note d'opportunité (gratuite), qui a pour but de donner les éléments techniques et financiers à la collectivité ;

2) Marchés publics dédiés aux études de faisabilité et de structure/sol (financement à hauteur de 50 % de l'étude du syndicat) ;

3) Phase travaux, plusieurs solutions s'offrent à la collectivité : porter le projet seule / déléguer la maîtrise d'ouvrage au syndicat (marché public dédié permettant de mutualiser les projets et donc de tirer les prix vers le bas). Dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'installation

photovoltaïque, le Syndicat, prendra un équivalent de 3% de l'enveloppe travaux pour la rémunération des heures passées.

Un point est fait sur l'accompagnement de Collectifs Citoyens pour le développement d'énergies renouvelables, accompagné par BER.

IV. MOBILITE

A. Compétence IRVE

Interlocuteur technique : Thomas Irlinger, Technicien, tirlinger@siceco.fr – 06.73.77.92.19

Le SICECO indique que l'organisation actuelle sera revue d'ici la fin d'année en lien avec l'électrification massive annoncée par le gouvernement, les résultats de l'étude mobilité conduite en 2025-2026 et l'état des initiatives publiques et privées.

B. Développement du BioGNV

Interlocuteur technique : Thibaud Dubocage, Chargé de planification énergétique territorial, tdubocage@siceco.fr – 06.31.82.60.80

Le SICECO rappelle la nécessité d'un mix énergétique, y compris dans la mobilité et soutient diverses demandes en faveur de la mobilité Gaz qui est la moins onéreuse à l'achat et à l'usage.

V. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Interlocuteur technique : David Antoniama, Technicien Communications électroniques dantoniama@siceco.fr – 07.86.94.61.15

Le SICECO indique être un intermédiaire entre les communes et les opérateurs, et accompagne les communes sur les travaux de d'installation des fourreaux et chambres de tirage ou pour la gestion de ces infrastructures déjà existantes via le transfert de la compétence 6.4.

Orange présente différentes informations relatives à la fermeture et à la dépose du cuivre en lien avec la fin du déploiement de la fibre. Il est indiqué que le réseau fibre est par exemple 4 fois moins consommateur d'énergie que le réseau cuivre. Les communes ont la possibilité de demande à Orange la liste des lignes actives afin e pouvoir accompagner au mieux leurs administrés dans le passage à la fibre.

Quelques communes indiquent ne pas avoir d'information sur la date de fermeture du cuivre. Orange indique que les dates sont accessibles sur internet.

Les remarques, avis, ou propositions sont à transmettre directement au SICECO à l'adresse contact@siceco.fr ou par l'intermédiaire du Président de CLÉ.

L'ensemble des informations relatives au SICECO est disponible sur siceco.fr et sur l'espace adhérent.

Le Président invite dès maintenant les élus au Salon des Maires les 10 et 11 décembre prochain. L'ordre du jour étant épuisé, le Président et le Président de CLÉ remercient les personnes présentes et lèvent la séance.

Établi le 8 octobre 2026

Le Président de la CLÉ,
Dominique Dupont

